



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
13.02.2008

Date de la convocation des conseillers :
13.02.2008

point de l'ordre du jour no:
08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 22 février 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Braz, échevin, Hoffmann, Roller, Huss, Knaff, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention relative à la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine : modification

Vu sa délibération du 28 septembre 2007 approuvant la convention du mois de décembre 2006 signée entre l'Université du Luxembourg, le Ministère de l'Economie, le Ministère du Logement, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, la « Nordstad », la Ville de Luxembourg et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les articles 4, 5 et 6 de cette convention,

Vu le texte coordonné de la nouvelle convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la nouvelle convention précitée entre le l'Université du Luxembourg, le Ministère de l'Economie, le Ministère du Logement, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, la « Nordstad », la Ville de Luxembourg et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine.

La délibération précitée du 28 septembre 2007 est abrogée.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22/02/2008.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,